

## **Mission Solidarité, insertion, égalité des chances**

**Séance publique – 10 novembre 2011**

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les députés,  
Madame la Ministre,

Alors que nous sommes dans une situation de crise tendue sur les fronts de l'activité économique et de l'emploi, le groupe Nouveau centre salue l'effort de l'Etat sur les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », qui enregistrent une hausse de 3% en crédits de paiement, et 3,5% en autorisations d'engagement.

Cette augmentation traduit, à notre sens, la volonté de l'Etat de ne pas distendre les liens de solidarité avec ceux de nos concitoyens les plus fragiles et c'est un point essentiel.

D'autant plus essentiel que les populations les plus démunies n'ont pas choisi leur sort.

Nous sommes évidemment persuadés que l'activation des dépenses de solidarité est une condition essentielle de la lutte contre la pauvreté et c'est à ce titre que nous soutenons, par exemple, le Revenu de Solidarité active.

Mais bien des personnes, parmi les publics concernés par les politiques dont nous allons examiner les crédits, se sentent de plus en plus stigmatisées par la résurgence d'un discours trop simplificateur dénonçant l'assistanat, qui ne prend pas en compte la complexité des situations et dont vous nous avez confirmé, Madame la Ministre, ne pas partager les orientations.

L'examen de ce budget est aussi l'occasion d'assurer nos concitoyens les plus fragiles du soutien de la solidarité nationale.

Ainsi, notre groupe prend bonne note de ce que le rapport relatif aux conditions d'intégration de l'ASS et du RSA, préconisé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et dont nous nous étions régulièrement inquiétés, devrait être rendu public fin 2011.

Nous souhaitons qu'il permette de préciser les voies d'une simplification des minima sociaux pour ces deux allocations dont les régimes sont différents alors qu'elles concernent des publics similaires.

Au delà même des préconisations du rapport Daubresse, un certain nombre de points restent cependant à soulever concernant le RSA.

Il en est ainsi des conditions d'accès au RSA Jeunes qui pourraient être étudiées de manière à mieux les adapter, sans sortir d'une logique de droits et devoirs, aux réalités des parcours de ce public de moins de 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

De même, les conditions de réattribution du RSA après une reprise temporaire d'emploi de moins de trois mois, peuvent se révéler un frein au retour à l'emploi, ce qui peut paraître paradoxal pour un dispositif qui se veut incitatif.

Par ailleurs, le groupe Nouveau Centre insiste sur la nécessité de développer les passerelles qui permettent à des personnes éloignées de l'emploi de se réinscrire dans un parcours vers le travail.

A ce titre, les structures actives dans le domaine de l'insertion par l'activité économique développent une expertise essentielle, et nous estimons qu'il est impératif de développer l'activité de ces structures, qui nous semblent répondre davantage aux attentes des publics concernés.

En ce qui concerne les crédits du programme « Handicap et dépendance », nous prenons acte de la hausse de 6% de ces crédits par rapport à 2011.

Des précisions ont été apportées concernant le montant de l'aide au poste affectée aux ESAT et la prochaine étude qui permettra de mieux connaître la structuration des coûts dans ces établissements.

Nous restons attentifs aux inquiétudes exprimées par ces derniers, et seront particulièrement vigilants quant à l'adéquation entre les moyens financiers qui seront consacrés à ces structures, et leurs besoins sur le terrain.

Enfin, je voudrais saluer l'augmentation, même modeste, des crédits consacrés à l'économie sociale et solidaire, en appui des travaux menés en lien avec les acteurs de l'ESS au sein du Conseil Supérieur de l'ESS, en partenariat avec la Direction générale de la Cohésion Sociale.

L'ESS, c'est autour des associations, mutuelles, coopératives, entre 7 et 10 % de notre PIB et plus de deux millions d'emplois.

C'est aussi et surtout un potentiel d'innovations sociales et économiques fortement créatrices d'emplois dont la montée en charge dans les prochaines années, notamment avec l'appui du programme d'investissement d'avenir, est incontournable.

C'est donc convaincu de ces potentialités que le groupe Nouveau Centre souhaite l'adoption, en 2012, d'une loi-cadre pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

En conclusion, et compte tenu de l'importance des actions de solidarité concernées par cette mission dans le contexte de crise que nous connaissons, c'est en appelant à une grande vigilance quant à l'exécution des dépenses programmées que le groupe Nouveau Centre votera les crédits de cette mission.